

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 22 octobre 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1828859A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Paul, Lucien Ramackers est admis à sa demande, pour compter du 5 octobre 2017, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Occitanie, groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 octobre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, commandant et délégué en second  
aux réserves de la gendarmerie nationale,*  
D. MONGUILLON